
Histoire de la philosophie politique

Pierre Marient et Rita Hermon-Belot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15674>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2003

Pagination : 311-313

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Pierre Marient et Rita Hermon-Belot, « Histoire de la philosophie politique », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2003, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15674>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de la philosophie politique

Pierre Marient et Rita Hermon-Belot

Pierre Marient, *directeur d'études*

La question des formes politiques : la cité

- 1 LE séminaire a été le second d'une série portant sur les « formes politiques ». La philosophie politique classique a concentré son attention sur les « régimes politiques ». La philosophie politique moderne s'est consacrée à l'élaboration des principes, et des moyens, du régime libre. À partir de la fin du XVIII^e siècle, à travers les notions d'histoire, et bientôt de culture, elle commence à considérer la matière sociale et politique comme indéfiniment transformable. Je crois au contraire que cette plasticité est bien moindre qu'on ne le suppose depuis lors, et que le nombre des formes politiques est limité : tribu, cité, empire, nation... J'ai commencé cette enquête par l'étude de la cité. Ce commencement s'impose sinon chronologiquement, du moins essentiellement, puisque c'est dans le cadre de la cité que la politique devint consciente d'elle-même. L'année précédente, après nous être interrogés sur le prestige de la cité, et sur les effets de ce prestige dans l'histoire politique occidentale, nous étions partis à la recherche du propre de la cité antique. À travers l'étude de Fustel de Coulanges d'une part, d'*Antigone* de l'autre, nous nous étions attachés à cerner le passage, qui est rupture, entre l'ordre familial et l'ordre politique. C'est ce grand changement que nous avons cherché à approfondir l'an passé. Plus précisément, nous avons essayé de déployer la question : qu'est-ce qui est commun ? ou : qu'est-ce que le commun ? Homère (*Illiade* en particulier) nous a été d'un grand secours, et ce grand commentateur d'Homère que fut Vico – Vico qui pose la question du « commun » avec une netteté et une radicalité inégalées : comment les hommes passent-ils de l'ordre héroïque, de l'ordre des « pères » ou des « cyclopes », à l'ordre proprement humain, politique ou civique ? Rousseau nous a fourni le contrepoint philosophique nécessaire, lui qui s'est paradoxalement efforcé de refonder le commun sur la base d'une

anthropologie strictement individualiste, et dut élaborer pour cela une nouvelle idée de l'âme sur laquelle nous vivons encore aujourd'hui.

Publication

- « Problèmes actuels de la démocratie », *Commentaire*, 98, 2002, p. 261-268.

Rita Hermon-Belot, *maître de conférences*

La liberté des cultes en France : parcours historique et anthropologie religieuse

- 2 CETTE première année du séminaire s'est attachée à construire une thématique articulée autour de la Révolution française comme événement fondateur. La constatation toutefois de la sous-représentation, si ce n'est de l'absence de la liberté des cultes en qualité d'objet d'étude à part entière, dans une historiographie qui l'évoque pourtant souvent avec la plus grande sympathie et qui a par ailleurs accordé une large part aux questions religieuses comme à celles afférentes à la dynamique des droits, nous a d'abord arrêtés en nous incitant à remettre en question la légitimité de cette liberté des cultes dans le statut d'objet historique. Il a fallu prendre la mesure de l'éclatement observé et tenter d'en identifier les probables raisons, mais aussi définir la liberté des cultes en tant que processus inscrit dans l'histoire en la distinguant de thématiques voisines telles que la tolérance, la liberté de conscience ou la liberté religieuse, notion si présente de nos jours, notamment sous la forme définie par les juristes d'un « droit subjectif ». Une réflexion sur l'interaction du processus de la liberté des cultes avec l'instauration de la laïcité française a également été amorcée en débat avec Jean-Paul Willaime dans le cadre des conférences organisées par l'AREHESS.
- 3 Une telle étude avait aussi besoin d'un plan de référence, qu'il nous a paru pouvoir très naturellement trouver dans les cahiers de doléance de 1789, avec le grand avantage d'une excursion hors des milieux strictement religieux et intellectuels. Un sondage effectué dans les cahiers des bailliages et sénéchaussées publiés dans la collection des Archives parlementaires a montré, sur le fond d'une très grande diversité des positions, l'éclatante primauté du souci de maintenir le culte catholique dans son statut de religion nationale, seule admise à la publicité du culte. Ce qui, tout en suggérant une large surévaluation de l'aspiration à la liberté des cultes dans la France de 1789 de la part de l'historiographie, et particulièrement de l'historiographie libérale, souligne d'autant plus vivement la façon dont la Révolution a transformé les termes de la question sans lui apporter pour autant une réponse complète et définitive. Elle l'a fait en créant de nouveaux statuts et en s'attendant à leur mise en œuvre, mais aussi par le surgissement de questions nouvelles liées à l'intrication du religieux et du politique dans des situations dont le caractère conflictuel imprime une marque indélébile aux représentations et aux façons d'envisager jusqu'aux problèmes les plus concrets. On a pu entrer ainsi dans la chronologie fine d'une série de séquences dessinant les tournants radicaux des politiques suivies sous la Constituante, puis la Législative et la Convention ; tournants dont on a entrepris de démêler les enjeux multiples tout en observant l'enclenchement d'une dynamique qui fait passer la liberté des cultes du statut d'idéal libéral à celui d'un danger pour la liberté. Et c'est dans un tel contexte

que la période allant de Thermidor au Directoire nous posait à la fois la question d'une effective séparation de l'Église et de l'État, et de la place de la liberté des cultes dans cette configuration inédite.

- 4 Quelques incursions dans le XIX^e siècle ont permis d'y suivre la trace de l'héritage révolutionnaire et les premières inflexions que lui imposent les exigences napoléoniennes. On a pu les repérer d'abord en ce qui concerne la délimitation du politique, du civil et du religieux, à travers les débats de l'assemblée des notables et du Grand Sanhédrin et les conclusions qui leur sont données, mais également dans les représentations, en étudiant la survivance ambiguë de l'idée révolutionnaire de « régénération » dans la plupart des projets concernant les juifs de France, qu'ils émanent de juifs aussi bien que de non-juifs.
- 5 Enfin, l'axe comparatif entre les différents cultes, qui constitue un des projets auxquels ce séminaire est le plus attaché, a été ouvert sous l'angle de la mémoire et de la remémoration par une première, et pour l'instant strictement liminaire, étude de l'image de la Révolution française dans le regard des juifs et des protestants.

Publications

- « La politique chrétienne de Duguet à Grégoire : du prince chrétien à la souveraineté du peuple », *Chroniques de Port-Royal*, « Port-Royal et l'Oratoire », 50, 2001, p. 209-227.
- « L'abbé Grégoire et les "Noirs" », *Interculturel Francophonies*, « Aperçus du Noir : regards blancs sur l'Autre », 2, 2002, Lecce, Argo/Alliance française, 2002, p. 71-85.
- « Le calendrier révolutionnaire », dans *Les calendriers, leurs enjeux dans l'espace et le temps*, sous la dir. de J. Le Goff, J. Lefort et P. Mane, Paris, Somogy, 2002, p. 281-287.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe